

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
AAPPMA
La Gaule de l'Armançon
21140 GENAY

Convocation à l'assemblée générale élective

Les membres actifs de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique « La Gaule de l'Armançon » sont convoqués en assemblée générale

Le Vendredi 20 novembre 2026, à 19 heures
salle annexe de la MAIRIE DE GENAY – 5 rue d'Armançon

ORDRE DU JOUR :

Rapport moral et rapport financier 2026
Projets 2027
Élection des membres du conseil d'administration pour la période 2027-2031
Élection du bureau
Élection des délégués à l'assemblée générale de la fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique
Questions diverses
Pot de l'amitié.

Cordialement.

Fait à Genay , le 27 octobre 2026

Le Président,

Gérard CASTEL

Le Secrétaire,

Michel TALLANDIER

Qui peut voter ?
Toute personne titulaire d'une carte 2026 de l'AAPPMA La Gaule de l'Armançon
Titulaires d'une carte personne majeure, y compris la carte personne majeure « offre d'automne »
Titulaires d'une carte personne mineure
Les femmes titulaires d'une carte promotionnelle découverte femme.

Ne peuvent pas voter
Les personnes titulaires d'une carte découverte de moins de 12 ans
d'une carte journalière
d'une carte hebdomadaire.

Attention ! Votre présence le jour du vote est obligatoire, les pouvoirs et procurations ne sont pas acceptés

Qui peut être candidat ?
Toute personne titulaire d'une carte de pêche 2025 et 2026 dans la même AAPPMA (La Gaule de l'Armançon).
Les jeunes pêcheurs âgés de 12 à 18 ans peuvent également rejoindre les conseils d'administration, sous réserve d'une autorisation écrite parentale pour moins de 16 ans.